

Règlement du triathlon Brin d'Amour 2022

Informations pratiques

Le triathlon du Brin d'Amour se déroulera le **dimanche 12 juin 2022 à l'étang de la Vallée à Combreux (45530)**.

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants.

Coordonnées GPS du site : 47°57'32.382" N ; 2°16' 55.351" E

Lien Google Maps : <https://goo.gl/maps/xZoctH72Ma67zThNA>

Épreuves

3 épreuves au programme :

- **XS** (Découverte) : 400 mètres de natation / 11 km de vélo / 2,5 km de course à pied
(ouvert aux personnes nées en 2010 et avant)
- **M** (Courte Distance) individuel + relais : 1,5 km de natation / 40 km de vélo / 10 km de course à pied
(ouvert aux personnes nées en 2004 et avant)
- **Cross-triathlon M** : 1000 mètres de natation / 24 km de VTT / 7,5 km de course à pied
(ouvert aux personnes nées en 2004 et avant)

Tarifs

	Jusqu'au 31/03/22	À partir du 01/04/22	Pass compétition
XS	15,00 €	17,00 €	2,00 €
Cross-tri M	25,00 €	30,00 €	2,00 €
M	32,00 €	37,00 €	20,00 €
M relais à 2	44,00 €	52,00 €	4,00 €
M relais à 3	66,00 €	78,00 €	6,00 €

Règlement des inscriptions

- L'épreuve M (individuel+relais) est limitée à 400 inscrits
- L'épreuve XS est limitée à 150 inscrits
- L'épreuve cross-triathlon est limitée à 150 inscrits
- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte
- Chaque athlète, dont le dossier sera accepté, verra son nom et prénom affiché sur la page « inscrits »
- La remise des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité et de la licence ou, pour les non licenciés FFTRI, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition (daté de moins d'un an à la date de la compétition)
- Pour les non licenciés un « pass compétition » sera à payer sur place (ou en ligne si disponible)

Règlement de course

- **Toutes les épreuves du Triathlon du Brin d'Amour sont soumises à la dernière réglementation sportive en vigueur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) consultable ici : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>**
- Chaque participant s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à au moins une des épreuves implique l'acceptation totale du présent règlement.
- L'organisation se réserve le droit de transformer les épreuves en duathlon en cas de force majeure
- La présence des participants au briefing (¼ heure avant le départ des courses) est obligatoire
- Pendant la course, aucune aide extérieure n'est possible sous peine de disqualification immédiate

Horaires des courses

- Départ du cross-triathlon M à 9h15 le dimanche 12 juin 2022
- Départ du XS à 10h le dimanche 12 juin 2022
- Départ du M (courte distance et relais) à 14h le dimanche 12 juin 2022

Règlement épreuve natation

- Les participants pourront porter leur propre bonnet de bain (à défaut l'organisation pourra en fournir un)
- L'arbitre principal pourra vous interdire de prendre le départ si vous ne possédez pas de combinaison et que celle-ci est obligatoire. Vous ne pourrez pas bénéficier d'un quelconque remboursement

Règlement épreuve vélo

- Le dossard dans le dos doit être visible et attaché en trois points
- Tout déplacement dans l'aire de transition se fait vélo à la main
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée
- Il est impératif de respecter le code de la route
- La prudence doit être de mise, les routes restantes ouvertes à la circulation
- Sur certaines portions de route, le dépassement entre concurrent sera interdit
- Pas de ravitaillement sur la partie cycliste
- Toutes les épreuves sont sans drafting autorisé
- Sur le format XS, les types de vélo route, VTT et VTC sont autorisés
- Sur le format cross-triathlon M, seul le type VTT est autorisé
- Sur le format M, seul le type route est autorisé

Règlement épreuve course à pied

- Le dossard doit être porté devant sur la poitrine ou au niveau de la taille
- Une zone de pénalité est prévue en cas de non-respect de la réglementation FFTRI
- Des zones de propreté seront définies par les organisateurs. Tout athlète abandonnant des déchets hors de ces zones se verra sanctionné selon l'application de la réglementation générale

Relais

- Chaque équipier effectue l'une des 3 disciplines
- Les concurrents du relais doivent se transmettre le dispositif de chronométrage (bracelet puce) dans les aires de transition à leur emplacement
- Comme pour le triathlon individuel, les 3 disciplines s'enchaînent sans arrêt du chronomètre lors des différentes transitions jusqu'à l'arrivée

Triathlon durable

- La nature vous accueille, respectez-la ! Jetez vos déchets aux endroits appropriés sinon conservez-les

Perte de la puce de chronométrage

- En cas de perte de la puce de chronométrage, elle sera facturée 15 euros au concurrent

Responsabilité vol / bris

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel, de même en cas de mauvais état de santé du concurrent ou de son matériel
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de bris dans l'aire de transition, en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé. Il en va de même pour un accident dû au non-respect du code de la route

Annulation ou modification de l'événement - Remboursement

- En cas d'annulation de l'événement indépendante de la volonté de l'organisation (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...), aucun remboursement ne pourra être effectué. A noter cependant qu'en cas d'annulation liée au contexte sanitaire, l'OTC remboursera la totalité des inscriptions hormis les frais Protiming
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la partie natation en cas de conditions défavorables de course et de la remplacer par une partie course à pied. Le triathlon se transforme alors en duathlon
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription
- Le remboursement des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition causé par la faute de l'organisation

Droit à l'image

- Les participants ou leur représentant légal renoncent à leur droit à l'image

Règlementation sanitaire

- Chaque participant devra respecter le protocole sanitaire édicté par le gouvernement et devra présenter les justificatifs imposés selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment de l'épreuve